

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 64

MAI 2025

Séance du Conseil Municipal du mardi 1^{er} avril 2025

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien,
M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne,
M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane,
Mme LOUBET Chantal, M. LAGALISSE Clément,
et M. CARTILLIER Antoine.

ABSENTS :

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane,
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme GREGOIRE Corinne,
M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément,
M. UGO Alexandre, a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. THEVENOT Gérald

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 10 mars 2025 adopté à l'unanimité.**

Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne pour un montant
de 2 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques
suivantes :

Montant	3 000 000 €
Durée	25 ans
Echéance	Semestrielle
Taux fixe	3,92 %
Modalités	Commission d'engagement : 0,10 % du montant financé Amortissement : progressif Base de calcul : 30/360 Disponibilité des fonds : quelques jours après la signature du contrat Remboursement anticipé : possible à chaque échecance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre
la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONTRACTER un prêt avec l'Agence France Locale, d'un montant
de 3 000 000 € sur une durée de 25 ans, avec un taux de 3,68 %,
- D'APPROUVER les caractéristiques de l'emprunt comme détaillées ci-
dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à négocier librement les conditions
financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec
l'établissement bancaire retenu,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Délibération - Adhésion à l'Agence France Locale

Présentation du Groupe Agence France Locale en séance :

- 1) Les grands axes de la gouvernance du Groupe Agence France Locale
 - 2) Les conditions préalables à l'adhésion au Groupe Agence France Locale
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Ballaison à l'Agence
France Locale - Société Territoriale,
 - D'APPROUVER la souscription d'une participation au capital de
l'Agence France Locale - Société Territoriale d'un montant global de
11 800 euros (l'ACI) de la commune de Ballaison,
 - D'AUTORISER l'inscription de la dépense correspondant au paiement
de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la
commune de Ballaison ;
 - D'AUTORISER le Maire à procéder au paiement de cette participation
au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les
modalités suivantes, étant entendu que pour chacun des exercices, le
paiement pourra être accéléré :
Année 2025 : 5 900 €
Année 2026 : 5 900 €
 - D'AUTORISER le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte
devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire a transmis aux conseillers les états 1259 de 2024 et
2025 retraçant les produits des impositions perçus par la commune
ainsi qu'un point détaillé de l'avancement financier de la construction
du groupe scolaire.

Délibération - Recours à la 2^e phase d'emprunt Construction d'un nouveau groupe scolaire

Considérant l'offre de prêt de l'Agence France Locale pour un montant
de 3 000 000 € proposant un financement selon les caractéristiques
suivantes :

Montant	3 000 000 €
Durée	25 ans
Echéance	Trimestrielle
Taux fixe	3,68 %
Modalités	Date de déblocage des fonds : 30 avril 2025 Amortissement : Linéaire Base de calcul : Exact/ 360 Frais de dossier : Néant Commission d'engagement : Néant

- D'AUTORISER le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale - Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune de Ballaison;
- D'AUTORISER le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Ballaison à l'Agence France Locale - Société Territoriale;
- DE DESIGNER Monsieur Christophe SONGEON, en sa qualité de Maire et Madame Michèle NEYROUD, en sa qualité de 1^{ère} adjointe, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de Ballaison à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;
- D'AUTORISER le représentant titulaire de la commune de Ballaison ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions;
- D'OCTROYER une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune de Ballaison dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Ballaison est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Ballaison pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la commune de Ballaison s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés;
 - le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Ballaison, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- D'AUTORISER le Maire à :
 - PRENDRE ET/OU SIGNER tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Ballaison aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - ENGAGER toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération – Décision modificative n°1

Apport en capital initial – Agence France Locale

Considérant le besoin de créer le chapitre budgétaire 26 – Titres de Participations afin de verser le capital souscrit à l'Agence France Locale (AFL), banque qui appartient aux collectivités territoriales qui en sont actionnaires. L'AFL lève des Fonds auprès d'investisseurs français et internationaux souhaitant soutenir les investissements publics locaux.

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 261-62 : CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ET ANNEXES	0,00 €	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	11 800,00 €	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de décision modificative,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

MARCHÉS PUBLICS

Information – Avancée de la construction du groupe scolaire

1. Suivi de chantier de la construction du groupe scolaire

- Le planning avec une fin de travaux, le 24 décembre 2025 est toujours maintenu.
- Concernant les modifications du restaurant scolaire, une seconde réunion a eu lieu avec le cuisiniste et la responsable de la Pèris'cool pour affiner les changements. Le devis modificatif va être présenté aux architectes pour validation.
- Les teintes et matériaux des sols pour les classes, sanitaires, couloirs, restaurant scolaire ont été choisis. Des échantillons plus grands vont être transmis afin de choisir la couleur de la salle de motricité et de la bibliothèque.
- Le système de serrure sera de type Airkey comme dans les autres bâtiments de la commune.
- La cloison entre la bibliothèque et la salle de motricité sera une cloison en bois sur une hauteur de 3 mètres et en vitrage au-dessus permettant de laisser passer la lumière.

2. Liquidation judiciaire – SOLS CONFORT

Titulaire du lot n°13 : Sols souples

La nouvelle consultation du lot n°13 – Sols souples suite à la liquidation judiciaire de Sols Confort a permis d'obtenir 4 nouvelles offres.

La maîtrise d'œuvre va élaborer un rapport d'analyse afin d'attribuer le lot à un nouveau titulaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tarifs de la salle des fêtes - Association Népal Youth Om Peace

Vu le règlement de la salle des fêtes en vigueur,

L'association Népal Youth Om Peace souhaite organiser dans la grande salle des fêtes un concert, le 16 août prochain, en présence d'un Maître en bols tibétains, Maître Santa Ratna Shakya, mondialement connu.

Les recettes issues de ce concert permettront de participer aux financements d'études supérieures, de formations professionnelles pour des orphelins ainsi que d'aider différents organismes tels que des écoles ou des centres pour personnes âgées ou handicapées au Népal.

Il est dès lors proposé au Conseil municipal d'appliquer le tarif associations communales pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DÉCIDE d'appliquer le tarif association communale, soit 300 € pour le concert organisé par l'association Népal Youth Om Peace.

RESSOURCES HUMAINES

Informations sur le personnel communal

Deux recrutements ont été lancés :

- Un poste de saisonniers pour la période estivale afin de compléter l'équipe des services techniques,
- Un poste d'agent technique en remplacement de Jean-Claude qui partira en retraite au mois de septembre.

Les postes sont à pourvoir à compter du mois de juin.

AFFAIRES SOCIALES

Concours de maîtrise d'œuvre

Projet de logements sociaux « Le Clos Michel »

La remise des plis du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de logements sociaux « Le Clos Michel » était fixée au vendredi 28 mars à 12h.

Une Commission d'appel d'offres (CAO) aura lieu le vendredi 18 avril à 15h afin de retenir 3 candidats.

Pour l'instant, pas de réponse de Léman Habitat concernant leur prise en charge financière de la plus-value du raccordement électrique et de l'ajout des conteneurs, place du Pressoir.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information sur les événements de la Péri's cool

La sortie du mercredi 2 avril a été modifiée en raison du faible nombre d'inscription et du tarif élevé du transport. En remplacement, les enfants se rendront au musée de la préhistoire de Sciez avec au programme : une visite guidée, une initiation à l'art pariétal et aux fouilles archéologiques, une promenade nature et des activités extérieures (démonstration d'allumage de feu, initiation au lancer avec propulseur et construction de cabanes).

Les inscriptions pour les vacances d'avril ont débuté (24 places maternelles et 24 places élémentaires sont disponibles).

Une semaine avec des repas à thèmes ont été proposés au mois de mars, un jour, un pays (Allemagne, Italie, Espagne et Angleterre).

Après clôture des inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine, 23 nouveaux élèves ont été inscrits dont :

- 20 enfants en petite section,
- 1 enfant en moyenne section,
- 1 enfant en CP,
- 1 enfant en CE2.

AFFAIRES JURIDIQUES

Recours en appel contre le projet de construction du groupe scolaire - Courrier de réponse

Un courrier de l'avocat de la partie adverse a été adressé à la commune sollicitant l'accord de différentes demandes en échange d'une renonciation au recours.

L'avocat de la commune a répondu par la négative à ces demandes.

Litige - SCI Bonne Colline

Un courrier transmis par l'avocat de la commune a été transmis à la SCI Bonne Colline, dans le cadre de la construction à Champlan inachevée depuis plusieurs années afin de trouver une solution amiable pour terminer les travaux.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

La nuit est belle - 11 avril 2025

La commune de Ballaison participera à la nuit est belle 2025 qui aura lieu le 11 avril prochain.

Des activités sur le thème de l'astronomie, une exposition de photos et une observation des étoiles seront proposées.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 19h15 (rassemblement à 19h).

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

- Un cross interclasses se déroulera le 18 avril prochain entre le domaine de Thénières et la salle des fêtes. Une sécurisation du parcours sera mise en place par le service technique.
- Le Conseil d'école a eu lieu le 13 mars dernier lors duquel il a notamment été évoqué les actions réalisées par l'école et celles à venir, les évaluations nationales CP, les diverses demandes à la mairie, le périscolaire...
La Mairie en a profité pour demander à l'école si une participation à la cérémonie du 8 mai était envisageable.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Environ 25 personnes se sont inscrits à la Nuit est Belle. Un mail sera

envoyé aux participants leur indiquant que l'ensemble des activités se déroulera à l'école primaire.

- Une question a été soulevée par le Sou des écoles concernant la fête de la nature du 18 mai prochain : regrouper tous les stands sur le parking de la salle des fêtes ou les échelonner le long de l'impasse de Thénières. Pour des questions d'organisation, il est préférable de regrouper l'ensemble des stands.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION.

- Une association de Veigy a sollicité la mairie pour savoir si nous pouvions diffuser une annonce de recrutement d'adhérent. La commune a répondu par la négative en expliquant que nous promouvions uniquement les associations de la commune ainsi que les associations que nous aidons financièrement.
- Fête Nationale : le devis des "Morning cookies", groupe musical intervenant le 13 juillet prochain a été validé.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Dans le cadre des travaux de la route des Voirons, le Syane a relancé la société Orange afin qu'il termine rapidement leurs ouvrages (branchement aérien, fibre optique référencée à tort en souterrain et dépose des derniers supports Orange).

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- La police municipale organisera une remise à niveau du code de la route pour les aînés. Un encart dans le prochain Info Ballaison sera inséré afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire. Le nombre de participant est limité à 20 personnes.
- Une demi-journée gratuite et familiale autour des jeux sera organisée à la salle des fêtes début 2026, par l'association "Parenthèse ludique" d'Allinges.

INTERCOMMUNALITÉ

Arrêt du projet du PLUI-HM - Avis du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le conseil communautaire de Thonon Agglomération a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM).

Conformément aux articles R 153-3 et suivants du Code de l'Urbanisme, le dossier numérique du PLUi-HM arrêté a été notifié aux communes membres de l'EPCI, pour émettre un avis dans un délai de trois mois suivant cette notification, avant ouverture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle la portée territoriale et le caractère transversal et résolument engagé dans la transition écologique et énergétique de ce document de planification intercommunal, qui, s'il est approuvé (après enquête publique et modifications éventuelles), se substituera aux PLU(i) en vigueur des 25 communes concernées.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord, que l'élaboration de ce document a été menée dans un cadre de gouvernance défini à l'occasion de l'engagement de la procédure, avec des instances politiques et techniques qui ont permis une collaboration continue avec les communes : à l'exemple des trois comités de pilotage regroupant au total une centaine d'élus communaux (COPIL Général, COPIL Habitat, COPIL Mobilité), des sessions de travail en mairies, ainsi que de la plateforme cartographique collaborative « LIZMAP », qui a permis aux élus de suivre et de commenter les évolutions graphiques du projet.

En parallèle de cette collaboration, une concertation avec les habitants et les associations a été assurée pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi-HM, via divers moyens qui leur ont permis de s'informer et de s'exprimer : Moyens déployés qui sont allés bien au-delà des modalités de concertation initialement définies (par délibération du 23 février 2021). Dans sa délibération du 10 février 2025, le conseil communautaire a tiré le bilan de cette concertation.

Monsieur le Maire rappelle ensuite, que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi), qui définit les orientations stratégiques du PLUi-HM, a été débattu par deux fois en conseil communautaire (les 30 mai 2023 et 28 mai 2024), ainsi qu'en Conseil municipal de Ballaison (les 12 juin 2023 et 9 juillet 2024), qui a acté de la tenue de ces débats.

Les travaux de traduction réglementaire du PADDi (engagé dès le printemps 2023) ont porté sur l'élaboration des documents dits « opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme ». Il s'agit du règlement écrit et graphique et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

sectorielles et thématiques, dont l'OAP Habitat et l'OAP Mobilité.

Les dispositions issues du règlement écrit et graphique sont à respecter dans un rapport de conformité, alors que les OAP (qu'elles soient sectorielles ou thématiques) sont à apprécier dans un rapport de compatibilité.

Durant cette phase, ont été aussi élaborés les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA-H et POA-M), listant les mesures à mettre en œuvre pour les volets Habitat et Mobilité, et ne dépendant pas directement des dispositions d'urbanisme.

Monsieur le Maire présente ensuite les composantes du dossier du PLUi-HM :

1. Le Rapport de Présentation

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Clef de voûte du PLUi, il expose un projet politique adapté et répondant aux enjeux du territoire dégagés du diagnostic.

Ce PADDi s'articule autour d'une grande orientation transversale et de cinq orientations thématiques :

- AMBITION TRANSVERSALE : pour une agglomération s'inscrivant dans la transition énergétique et climatique ;
- AXE 1 : Une armature urbaine équilibrée au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle ;
- AXE 2 : Des mobilités complémentaires et moins carbonées conciliant les déplacements de toute nature ;
- AXE 3 : Un habitat de qualité accessible à tous et à toutes les étapes de la vie ;
- AXE 4 : Un capital environnemental, paysager et patrimonial commun à préserver et à valoriser ;
- AXE 5 : Une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer, et accéder aux services.

3. Le règlement :

Il s'agit des documents suivants :

- Le règlement écrit.
- Le règlement graphique. Il s'agit des plans de zonage et des diverses prescriptions, proposés à plusieurs échelles (1/5000^e et 1/2500^e) et différentes trames, et sur lesquels figurent, principalement :
 - Les zones (U/AU/A/N)
 - Les emplacements réservés (élargissement de route, création voie mode doux, parking...)
 - Les emplacements réservés pour des logements sociaux
 - Les servitudes de mixité sociale (minimum de logement sociaux à réaliser dans le cadre d'opérations de plusieurs logements).
 - Diverses prescriptions patrimoniales et environnementales.

4. Les annexes

5. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

6. Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)

Après avoir exposé le contenu du PLU-HM, Monsieur le Maire précise, qu'à l'issue du délai de consultation des communes et des Personnes Publiques Associées (ainsi que des personnes publiques ayant demandé à être consultées), une enquête publique aura lieu, durant laquelle le public pourra s'exprimer sur le projet et y faire des remarques ou des requêtes, auxquelles, une commission d'enquête publique, nommée par le Tribunal Administratif de Grenoble, devra répondre.

Monsieur le Maire indique également que l'avis que doit donner la commune peut être assorti de recommandations, afin d'apporter des ajustements, oublis ou rectifications qui ne seraient pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet arrêté. Cet avis de la commune, comme tous les autres avis, seront joints au dossier d'enquête publique.

CONSIDÉRANT qu'il est désormais nécessaire que le Conseil Municipal émette son avis sur le projet du PLUi-HM arrêté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- EMET un avis favorable au projet de PLUi-HM arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2025, assorti des recommandations listées ci-dessous :
 - Suppression de l'emplacement réservé n° 783, chemin de la Tuilière (doublon avec emplacement réservé n°53 pour PAV et aire de retournement).

- Suppression des emplacements réservés n°774 et 794 – RD20 route des Voirons/VC N°2 - route du Grand Pré (travaux réalisés en 2023/2024 sur ce secteur), mais maintien de la pointe sur la parcelle Section E, n°699.

- Modification de l'emplacement réservé n°785 – Crapons – VC N°2 :

- > Suppression de la partie déjà réalisée de la VC 15 – impasse Lagdaille jusqu'au carrefour avec la RD1 – Route des Crapons.

- > Maintien de la partie située depuis la VC N°15 – Impasse Lagdaille jusqu'à la sortie de Crapons, pour création d'un cheminement doux du côté droit de la chaussée en direction du chef-lieu de Ballaison.

- > Prolongation de ce projet de cheminement doux sur le même côté de la chaussée VC N°2- route du Grand Pré jusqu'à l'intersection avec la RD N°20 – Route des Voirons.

- Modification de l'emplacement réservé n°796 – Marcorens : Le supprimer depuis le Chemin des Grandes Vignes jusqu'au lotissement de l'Aubépine, en direction de Loisin. (travaux déjà réalisés). Le maintenir du carrefour chemin des Grandes Vignes jusqu'au chef-lieu de Ballaison. Le prolonger en direction de Loisin, depuis le lotissement de l'Aubépine jusqu'au carrefour avec la VC N°6 - chemin de la Caserne
- Supprimer l'emplacement réservé n°782 – chef-lieu (Erreur de destination de projet).

- Ajouter deux emplacements réservés pour des cheminements piétons :
 - o RD N°20 - Route du lac (du Belvédère jusqu'à l'entrée du domaine de Thénieres),

- o Route des fées (depuis l'intersection VC N° 3 -route du Veigeret/ RD N°225 - route des Fées jusqu'au lotissement Les Mèlèzes), sur le côté droit, en direction de Massongy.

- Suppression du classement en zone UD des parcelles section A, n°955, 0956, 0957 et 0888, lieu-dit : « Champ du Gravier », à Boisly.

- Modification de l'article UB.I.2 – Mixité sociale dans l'habitat : suppression « toute opération d'habitat de 15 logements et moins doit affecter au minimum : 50 % des logements à des logements locatifs social pérenne (arrondis à l'inférieur) ».

Information – CITEO – Implantation de conteneurs

L'organisme CITEO, qui accompagne les collectivités locales dans le développement du geste de tri auprès des usagers, installera des conteneurs à l'entrée du parc de Thénieres et près de la salle des fêtes.

Tous deux comprendront :

- 2 conteneurs – Ordures ménagères,
- 2 conteneurs – Emballages,
- 1 conteneur – Verre.

INFORMATIONS DIVERSES

Exercice incendie – Domaine de Thénieres - 11 avril

Un exercice incendie avec pour thématique « la sauvegarde des œuvres d'art et locaux d'archivages » dans le domaine de Thénieres devait avoir lieu le 11 avril. L'exercice est reporté au 17 octobre.

Recensement frontaliers – 31 mai 2025

Le recensement des travailleurs frontaliers et des doubles-nationaux se terminent le 31 mai prochain.

Monsieur le Maire tient à rappeler que ce recensement a une incidence directe sur les ressources de la commune, puisqu'il détermine le montant des fonds frontaliers perçus en fin d'année.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 6 mai 2025.

Clôture de la séance à 22 h.

Le secrétaire de séance
Gérald THEVENOT

Le Maire
Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Instagram :** [instagram.com/communedeballaison](https://www.instagram.com/communedeballaison)

Application mobile : Cityall